

APPEL À PROJETS SPORTIFS ET EDUCATIFS POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE FONTAINE ET SASSENAGE

PRESENTATION D'ISERE SPORT ET JEUNESSE ET DE L'APPEL A PROJETS

Isère Sport et Jeunesse est une organisation à but non lucratif, basée à Sassenage (38360), dont l'objet est la promotion de projets éducatifs et sportifs auprès de la jeunesse. Cet organisme propose d'apporter son soutien financier à la réalisation d'activités sportives reconnues d'intérêt général.

Les associations sportives fontainaises et sassenageoises à but non lucratif, contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur leur territoire respectif.

En adéquation avec les politiques sportives mises en place sur les deux communes, il est donc proposé de renouveler l'appel à projets sur la saison 2022-2023 qui concerne les actions sportives éducatives à destination des jeunes de moins de 18 ans.

BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Associations sportives fontainaises et sassenageoises.

OBJECTIFS

Ces projets doivent répondre à un ou plusieurs objectifs généraux ci-après :

- Favoriser l'éducation à la santé et au bien-être,
- Favoriser l'intégration et la cohésion sociale,
- Participer au développement personnel et / ou citoyen du public concerné.

CRITERES DE SELECTION

Les projets proposés ne doivent impérativement pas relever du cadre courant de la vie associative. Ils doivent en revanche se tenir sur la base d'actions sur une ou plusieurs journées à destination des moins de 18 ans.

Le jury appréciera la priorité des propositions au regard de deux critères d'appréciation :

- L'ampleur estimée de l'impact du projet (quantitativement et qualitativement),

- La dimension inclusive du projet : mixité, non licenciés, public éloigné de la pratique sportive, accès à des activités à fort impact mais non-financables dans le cadre courant (le projet pouvant avoir pour cible un public adhérent, ou externe à l'association).

Une logique partenariale entre acteurs du milieu éducatif et sportif peut être un atout supplémentaire.

MODALITES DE SOUTIEN ET DE VERSEMENT

L'association fontainoise ou sassenageoise ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes sur le même appel à projets.

Le soutien financier est de l'ordre de 2 dotations de 5 000 € et de 2 dotations de 15 000 €. Le jury se réserve le droit de diviser celles de 15 000€ en 3 dotations de 5 000€ selon le nombre de projets présentés et leur pertinence.

50% de la somme retenue sera versé lors de la décision, et 50% après la réalisation du projet.

PROCEDURE DE LA CANDIDATURE - SAISON 2022 - 2023

- Compléter le dossier d'appel à projets correspondant et l'adresser par mail avec les pièces à joindre à appel.projets.fddh@gmail.com entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022.
- Un accusé de réception du dossier sera adressé par voie informatique sous quinzaine.
- Les dossiers incomplets ou parvenus hors délai ne seront pas examinés.
- Un bilan des actions devra être transmis si le projet est retenu (cf dossier et modalités de versement).
- Le jury délibérera le 30 avril 2022.
- Le jury est composé de :
 - Etienne Descure, Président du conseil d'administration,
 - Fabrice Ferrand, adjoint de la ville de Fontaine, délégué aux Sports et à la Vie associative,
 - Michel Vendra, adjoint de la ville de Sassenage, délégué aux Associations, au Sport et à la Culture.